

**OBJET DECISION MODIFICATIVE N°2/ 2015 AU BUDGET PRINCIPAL**

---

La présente Décision Modificative enregistre en Section d'Investissement une diminution de crédits sur le chapitre 20. Il s'agit de diagnostic sur le patrimoine bâti de la Ville. La dépense sera transférée en Section de Fonctionnement après analyse avec les services du comptable public.

Cette Décision Modificative enregistre également des mouvements budgétaires en Section d'Investissement, des régularisations sur écritures d'amortissements inscrits au Budget 2015. Il s'agit d'une DM technique.

La Section de Fonctionnement se verra diminuée de 566 000,00 €, principalement par la dotation de compléments de crédits sur les lignes de frais d'actes et de contentieux, et une importante réduction du chapitre 012, due au transfert des emplois aidés vers le CCAS.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150425-15219-1A-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2015

  
Gilbert ANNETTE

OBJET DECISION MODIFICATIVE N°2/ 2015 AU BUDG ET PRINCIPAL

---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/2-19 du Maire,

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

11 voix contre  
(dont 3 votes par procuration)

pour

↓  
Mme Cynthia HO-SHING, M. Richenel HUBERT,  
M. Michel LAGOURGUE, M. René-Paul VICTORIA,  
M. Serge HOARAU, Mme Lisianne DOKI-THONON,  
Mme Faouzia VITRY et M. Jean-Jacques MOREL

↓  
autres élus présents et mandatés

Adopte la Décision Modificative n°2 au Budget 2015 qui s'élève à :

- \* - 38 000,00 euros en dépenses et en recettes pour la Section d'Investissement,
- \* - 566 000,00 euros en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150425-15219-1B-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2015

  
Gilbert ANNETTE

2015

1

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	611	020	Contrats de prestations de services	1 661 763,00	130 000,00	
011	617	020	Etudes et recherches	407 444,00	38 000,00	
011	6227	020	Frais d'actes et de contentieux	759 000,00	250 000,00	
011	6281	023	Association des Maires de Grandes Villes de France	19 148,00	177,00	
011	6281	023	Association des Maires de France (AMF)	23 278,00	23 346,00	
011	6281	023	Cotisations diverses	72 865,00	-23 523,00	
012	6331	020	Versement de transport	1 405 700,00	-18 683,00	
012	6331	20	Versement de transport		-1 328,00	
012	6331	212	Versement de transport		-354,00	
012	6331	40	Versement de transport		-354,00	
012	6331	411	Versement de transport		-1 505,00	
012	6331	823	Versement de transport		-620,00	
012	6332	020	Cotisations versées au F.N.A.L.	349 300,00	-3 949,00	
012	6332	20	Cotisations versées au F.N.A.L.		-423,00	
012	6332	212	Cotisations versées au F.N.A.L.		-282,00	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150425-15219-3-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2015

2015

2

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
012	6332	40	Cotisations versées au F.N.A.L.		-282,00	
012	6332	411	Cotisations versées au F.N.A.L.		-282,00	
012	6332	823	Cotisations versées au F.N.A.L.		-493,00	
012	64111	020	Rémunération principale	31 032 000,00	-130 000,00	
012	64168	020	Autres emplois d'insertion	2 344 500,00	-1 142 323,00	
012	6451	020	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 365 900,00	-21 567,00	
012	6451	20	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		-1 873,00	
012	6451	212	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		-511,00	
012	6451	40	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		-511,00	
012	6451	411	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		-511,00	
012	6451	823	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		-1 873,00	
012	6453	020	Cotisations aux caisses de retraites	7 996 700,00	-37 989,00	
012	6453	20	Cotisations aux caisses de retraites		-2 645,00	
012	6453	212	Cotisations aux caisses de retraites		-392,00	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150425-15219-3-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2015

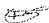
2015

3

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
012	6453	40	Cotisations aux caisses de retraites		-588,00	
012	6453	411	Cotisations aux caisses de retraites		-588,00	
012	6453	823	Cotisations aux caisses de retraites		-3 036,00	
65	657362	520	Centre Communal d'Action Sociale	5 164 800,00	328 962,00	
73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation	71 625 302,00		110 599,00
73	7388	824	Autres taxes diverses	335 000,00		237 401,00
74	74718	01	Autres participations de l'Etat	2 010 000,00		-914 000,00
014	7398	01	Reversements, restitutions et prélèvements divers	102 000,00	60 000,00	
			TOTAL		-566 000,00	-566 000,00

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2015  
  
Gilbert ANNETTE

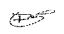
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150425-15219-3-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2015

2015

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
16	1641	020	Emprunts en euros	29 986 609,56		-37 852,56
20	2031	020	Frais d'études	5 152 440,00	-38 000,00	
040	281571	01	Matériel roulant	147,44		-147,44
			<b>TOTAL</b>		<b>-38 000,00</b>	<b>-38 000,00</b>

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2015  
  
Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture  
974-2 19740115-20150425-15219-2-DC  
Date de réception préfecture : 04/05/2015

ARRETE DES SIGNATURES

Fout 42 (dont 5 votes par procuration)  
Contre 11 (dont 3 — )

Nombre de membres en exercice 55  
Nombre de membres présents 46  
Nombre de suffrages exprimés 45

Nombre de voix pour 45  
contre 11  
abstentions 1

*[Handwritten signatures and scribbles]*

Date de convocation du Conseil Municipal  
17 avril 2015

Décision modificative n° 2/ 2015 au Budget principal,  
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 25 avril 2015

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en deuxième séance annuelle,  
à Saint-Denis, le 25 avril 2015

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés

*[Large area of handwritten signatures and scribbles]*

Accusé de réception en préfecture  
074 21074015 20150425 15210 4 DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150425-15219-4-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2015